

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire Prévisions budgétaires 2026 Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Avis public est par la présente donné par la greffière de la Ville de Saint-Césaire, en vertu de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Césaire pour l'année 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui sera tenue le :

Mardi, 16 décembre 2025 à compter de 19 h

Les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2026 et sur le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Fait à Saint-Césaire, le 28 novembre 2025.

Nancy Bernier,
Greffière